

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A CANDIDATURES FOOD TRUCK NARBONNE PLAGE 2026

Objet :

La Ville de Narbonne a été sollicitée pour l'installation d'un Food Truck sur le domaine public situé Place de la Méditerranée à Narbonne Plage.

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L.2121.1 et L.2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Narbonne pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles ci-dessus cités du CGPPP.

L'article L.2122-1-4 du CGPPP précise : « *Lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L.2122-1 du CGPPP intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente* ».

L'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des personnes publiques impose pour toute exploitation économique du domaine public, une « *procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ».

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par un arrêté municipal délivré à titre personnel.

Description de l'emplacement :

Durée de l'autorisation :

S'agissant d'occupation du domaine public, l'autorisation est délivrée à titre précaire pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle est révoquée à tout moment par la commune pour motif d'intérêt général, sans droit à indemnité.

Caractéristiques de l'autorisation :

L'autorisation peut être suspendue temporairement par la commune en cas de travaux de voirie et ce sans indemnisation du bénéficiaire.

L'autorisation est strictement personnelle et ne pourra en conséquence être cédée, sous louée, prêtée ou transmise par le bénéficiaire. L'occupation de l'emplacement ne confère aucun droit de propriété commerciale sur celui-ci et ne donne lieu à aucune constitution de fonds de commerce.

Redevance :

Cette occupation sera consentie à titre onéreux, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 du CG3P et à la Délibération du Conseil Municipal fixant les redevances d'occupation du Domaine Public.

Le non-paiement de la redevance par le bénéficiaire entraînera le retrait de plein droit de l'autorisation.

Conditions d'occupation et d'exploitation pour une activité de restauration à emporter.

L'autorisation de stationnement est autorisée :

- Les vendredis de 17h à 22h, place de la Méditerranée uniquement.

Aucun matériel, tables chaises, tonneaux... ne sera autorisé. La ville ne met pas de raccordement eau ou électricité à disposition de l'exploitant.

Outre l'obligation de se conformer aux dispositions des Codes de la route et de la voirie routière, le bénéficiaire de l'autorisation devra veiller impérativement à :

- n'entraîner aucune dégradation du domaine public sur lequel il est autorisé à s'installer,
- ne créer aucune gêne pour la circulation des véhicules et des piétons,
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité, notamment pour les denrées alimentaires
- laisser les lieux propres et procéder au nettoyage de son emplacement à chaque départ,

Le non-respect de ces règles pourra entraîner le retrait de l'autorisation d'occupation.

Dossier de candidature :

Les plis transmis devront contenir l'ensemble des documents suivants :

- *Fiche de candidature (cf. ci-joint)*
- *Extrait de kbis datant de moins de 3 mois*
- *Attestation assurance civile et professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires*
- *Carte grise du véhicule si celui qui sert à la vente*
- *Copie de l'assurance du véhicule si celui-ci sert à la vente*
- *Photos du véhicule utilisé pour la vente*
- *Attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire*

Dépôt de la candidature :

Les dossiers de candidature doivent être déposés avant le **5 décembre 2025**

La candidature est à déposer auprès du service :

Mairie de Narbonne / Régies et Animations Commerciales
Place de l'hôtel de Ville, CS 80823
11785 Narbonne Cedex

Critères de sélections :

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- Qualité esthétique du véhicule ou remorque
- Qualité des prestations proposées

Le candidat retenu se verra notifier un arrêté municipal autorisation l'occupation temporaire du domaine public.